Aides à la mobilité scientifique

**Candidature 2025 à une bourse d’aide à la mobilité internationale dans un Institut Français de Recherche à l’Étranger**

L’Institut Français de Recherche en Iran (IFRI) propose, via le service de coopération et d’action culturelle de l’ambassade de France en Iran, pour l’année calendaire 2025, des bourses d’aide à la mobilité internationale destinées à de **jeunes chercheurs, doctorants et post-doctorants inscrits dans un établissement français** **d’enseignement supérieur ou de recherche** pour des séjours d’étude/recherche, selon les Conseils aux voyageurs du Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères et les modalités décrites ci-après.

Ces bourses, d’une durée d’un à trois mois, visent à couvrir les frais de transport et de séjour de doctorants (allocation mensuelle de 800 €, à laquelle s’ajoute, le cas échéant, le remboursement – plafonné à 600 € – des frais de transport) ou de chercheurs détenteurs d’un doctorat soutenu après 2018 (allocation mensuelle de 1000 €, plus, le cas échéant, le remboursement des frais de transport – plafonnés à 600 €) poursuivant des recherches sur le monde iranien ou en lien avec le monde iranien.

**Le séjour ne pouvant, à ce stade, se dérouler en Iran, il pourra s’effectuer au sein d’un des établissements du réseau des UMIFRE partenaires.**

**A ce jour, les UMIFRE suivants sont en mesure d’accueillir des bénéficiaires de bourses AMI de l’IFRI : Institut français d’études anatoliennes – Istanbul ; Institut français d’études sur l’Asie centrale -Bishkek ; Institut français du Proche-Orient (Beyrouth et antennes) ; Centre français de recherches sur la Péninsule arabique – Koweït ; Centre D'études et de documentation économique, Juridique et Sociale – le Caire ; Centre de Sciences Humaines – New Delhi ; Institut français de Pondichéry.**

**Pour tout projet impliquant un IFRE non mentionné précédemment, merci de contacter l’IFRI avant tout dépôt de candidature.**

Est éligible toute thématique de recherche en **sciences humaines et sociales** et en particulier celles s’inscrivant dans l’un des quatre axes de l’IFRI, à savoir l’archéologie, les études classiques, les études contemporaines et les études urbaines.

Une attention particulière sera portée, dans le dossier de candidature, à l’intérêt du projet pour l’IFRI et les recherches sur le monde iranien. Le candidat s’engage, en outre, à valoriser le soutien de l’IFRI dans ses publications ultérieures, à participer à au moins un séminaire de présentation de sa recherche (webinaire) et à produire un rapport à l’IFRI en fin de mission.

Le dossier de candidature comporte : (1) la fiche de renseignement, (2) le projet de recherche, (3) une lettre de recommandation, (4) le formulaire signé par l’UMIFRE d’accueil, (5) un CV. Ce dossier complet est à renvoyer à [scac.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:scac.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr) avec, dans l’intitulé du mail, la mention « candidature AMI 2025 », **avant le 15 décembre 2024, délai de rigueur**.

Un message attestant la bonne réception du dossier vous sera adressé. Il vous appartiendra de nous contacter rapidement – avant la date limite – dans le cas où vous n’auriez pas reçu ce message.

Pour toute question, merci de bien vouloir vous adresser à [scac.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:scac.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr).

Les dossiers feront l’objet d’une évaluation par les membres du conseil scientifique du pôle TRIAC en vue d’un départ en mobilité en 2025.

1. **FICHE DE RENSEIGNEMENT**

IDENTITÉ

**Nom :**

**Prénom :**

**Date et lieu de naissance :**

**Nationalité (si plusieurs, les indiquer) :**

**Adresse personnelle :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

**Statut professionnel actuel :**

**Employeur (si applicable) :**

**Équipe de recherche (si applicable) :**

**Langues pratiquées** :

THÈSE DE DOCTORAT

Intitulé de la thèse :

Discipline :

Établissement (précisez si cotutelle) :

Directeur de thèse (précisez si codirection) :

Date de première inscription en thèse :

Si la thèse est achevée, précisez l’année de soutenance :

Sources de financement de la thèse (si applicable) :

SÉJOUR DE RECHERCHE

**Pays et villes objets du séjour de recherche :**

**Dates envisagées pour le séjour de recherche** :

**Institut de recherche d’accueil envisagé** :

**Avec quelle(s) autre(s) institution(s) locale(s) envisagez-vous de collaborer ?**

**Si vous avez sollicité d’autres sources de financement pour ce séjour, merci de préciser lesquelles, leur montant et le statut de la demande** :

**Expériences passées de séjours de recherche à l’étranger (le cas échéant, merci de préciser les dates, destinations et cadres de la mission)** :

1. **PROJET DE RECHERCHE**

Intitulé du projet de recherche :

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RECHERCHE** (1 page max.)

**PRÉSENTATION DU SÉJOUR DE RECHERCHE** (objectifs, sources, déroulé, partenaires, etc. - 1 page max.)

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU SÉJOUR**

**BUDGET PRÉVISIONNEL**

**BIBLIOGRAPHIE** EN LIEN AVEC LE PROJET DE RECHERCHE (1 page max.)

1. **LETTRE DE RECOMMANDATION**
2. FORMULAIRE D’ACCORD DE PRINCIPE A FAIRE SIGNER PAR LE DIRECTEUR DE L’INSTITUTION D’ACCUEIL POUR INDIQUER QU’IL A PRIS CONNAISSANCE DE CETTE CANDIDATURE

ACCORD PREALABLE DE L’UMIFRE D’ACCUEIL

L’Institut français de recherche **[nom de l’UMIFRE d’accueil]** a pris connaissance du dossier de candidature que **M/Mme [Prénom Nom]** aprésenté à l’Institut Français de Recherche en Iran (IFRI) pour une bourse de mobilité de recherche. Le travail de terrain ne pouvant s’effectuer en Iran, **M/Mme [Prénom Nom]** envisage le séjour de recherche à **[Ville.s]** pour [**les dates ou période** (à préciser)].

Si sa candidature est retenue par le conseil scientifique du C2S du pôle TRIAC, l’IFRI prendra en charge l’indemnité de vie qui sera versée directement à l’allocataire. L’[**nom de l’UMIFRE d’accueil**] s’engage pour sa part à accueillir administrativement **M/Mme [Prénom Nom]** et à l’intégrer dans les activités scientifiques organisées en son sein, sous réserve qu’il/elle se conforme au règlement intérieur de l’établissement d’accueil et aux mesures de sécurité s’appliquant dans sa zone de compétence.

**[Ville], le jj mm aaaa**

La Direction